

**PROCES-VERBAL**  
**De l'installation du Conseil municipal**  
**et de l'élection du maire et des adjoints**  
**28 MARS 2014**

Date de convocation : le 24 mars 2014

L'an deux mil quatorze le 28 mars à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Villiers-Adam proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Présents** : Mrs et Mmes DUFOUR Chrystelle, DUMONT Céline, DUTECH Jean-Frédéric, DUTECH Josiane, ECHNINARD Ghislaine, FLON Jean-Pierre, HELOU Irma, LACOSTE Laurence, LANGER Daniel, LUNEL Nathalie, MACE Bruno, MILOSEVIC Anna, MONTAGNIER Eric, TORCHON Pierre et TOURNADRE Jacques-Henri.

Après vérification du quorum et des pouvoirs, la séance a été ouverte à 10h sous la présidence de M. Bruno MACE, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbal des élections et a déclaré installer : Mrs et Mmes DUFOUR Chrystelle, DUMONT Céline, DUTECH Jean-Frédéric, DUTECH Josiane, ECHNINARD Ghislaine, FLON Jean-Pierre, HELOU Irma, LACOSTE Laurence, LANGER Daniel, LUNEL Nathalie, MACE Bruno, MILOSEVIC Anna, MONTAGNIER Eric, TORCHON Pierre et TOURNADRE Jacques-Henri dans leur fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Bruno MACE a donné la présidence de la séance à M. **Jean-Frédéric DUTECH** le plus âgé des membres du conseil.

**Secrétaire de séance** : Le conseil municipal désigne à l'**Unanimité**, Anna MILOSEVIC

**Assesseurs** : Le conseil municipal désigne à l'**Unanimité**, Pierre TORCHON et Laurence LACOSTE

**ELECTION DU MAIRE**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre des suffrages exprimés	15
Majorité Absolue	8

A obtenu :

**Monsieur Bruno MACÉ, quinze voix----- (15)**

**Monsieur Bruno MACÉ** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

M. Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 3 avril à 20h45.

**DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, sur proposition du maire, le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

D'approuver la création de **quatre postes d'adjoints au maire** et procède à leur élection dans les mêmes formes que celle du Maire.

**ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT****Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre des suffrages exprimés	15
Majorité Absolue	8

A obtenu :

**Madame HELOU Irma, quinze voix----- (15)**

**Madame HELOU Irma** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **1<sup>ère</sup> Adjointe** et a été immédiatement installée.

**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT****Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

0

Nombre de votants

15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)

0

Nombre des suffrages exprimés

15

Majorité Absolue

8

A obtenu :

**Monsieur TORCHON Pierre, quinze voix----- (15)**

**Monsieur TORCHON Pierre** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **2ème Adjoint** et a été immédiatement installée.

**ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT****Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

0

Nombre de votants

15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)

0

Nombre des suffrages exprimés

15

Majorité Absolue

8

A obtenu :

**Monsieur DUTECH Jean-Frédéric, quinze voix----- (15)**

**Monsieur DUTECH Jean-Frédéric** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **3ème Adjoint** et a été immédiatement installée.

**ELECTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT****Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

0

Nombre de votants

15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)

0

Nombre des suffrages exprimés

15

Majorité Absolue

8

A obtenu :

**Monsieur LANGER Daniel, quinze voix----- (15)**

**Monsieur LANGER Daniel** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **4ème Adjoint** et a été immédiatement installée.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des délégations qu'il souhaite confier aux adjoints et aux conseillers municipaux,

- 1<sup>ère</sup> adjointe, la culture et les associations,
- 2<sup>ème</sup> adjoint, les finances,
- 3<sup>ème</sup> adjoint, le cadre de vie,
- 4<sup>ème</sup> adjoint, la communication,
- Chrystelle DUFOUR, Conseillère Municipale, les affaires scolaires et la jeunesse
- Jacques-Henri TOURNADRE, Conseiller Municipal, Les actions sociales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h32.